

Le 25 juin 2019, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 18 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO

Présents :

• **ARCINS** : M. GANELON, M. AMBROSINO • **ARSAC** : M. DUBO, Mme DUCOURTIOUX, M. HAUTIER • **CUSSAC FORT MEDOC** : M. FEDIEU, Mme SEGUIN, M. MARTIN • **LABARDE** : M. FONMARTY, M. LIAUBET • **LAMARQUE** : Mme ROSES-DUROUSSEAU • **LUDON MEDOC** : M. DUCAMP, Mme VALLIER, M. HEBRARD, Mme GARNET, M. DE ZEN • **MACAU** : Mme COLMONT-DIGNEAU (délibération 65 à 79), M. LALANNE, Mme SAVIN de LARCLAUZE, M. DELHOMME • **MARGAUX-CANTENAC** : M. BERNIARD, M. PICONTO, Mme MARTIN, M. SICHEL • **LE PIAN MEDOC** : M. MAU, M. PAGNAC, Mme BENTEJAC, M. VELLA, Mme JEGOU • **SOUSSANS** : M. GINESTET, Mme MAURIN

Absents excusés :

Mme HENRIEY pouvoir à Mme DUCOURTIOUX, M. SAINT-MARTIN pouvoir à Mme ROSES-DUROUSSEAU, Mme COLMONT-DIGNEAU (délibérations 63 et 64), M. BRUNO pouvoir à M. PICONTO, Mme OUVVRARD pouvoir à M. BERNIARD, Mme BEZAC pouvoir à M. VELLA, M. DECAUDIN, M. KLOTZ, M. RAPAU

Secrétaire de séance :
M. PICONTO

Conseillers en exercice : 39

Présents : - 30 (délibérations 63 et 64)
- 31 (délibérations 65 à 79)

Votants : - 35 (délibérations 63 et 64)
- 36 (délibérations 65 à 79)

Administration Générale

Rapporteur : Gérard DUBO

2019-2506-63 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 4 avril 2019 – Adoption [Adoption à l'unanimité]

2019-2506-64 Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Office de Tourisme communautaire à Margaux-Cantenac – Information [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé de faire un point d'information sur la procédure menée pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de définir puis conduire la réalisation du projet d'Office de Tourisme communautaire sur la commune de Margaux-Cantenac.

2019-2506-65 Commission Locale d'Information Nucléaire (CLIN) – Désignation des représentants [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé de désigner 2 délégués pour représenter les communes de Cussac Fort Médoc, Lamarque, Arcins et Soussans, qui sont intégrées dans le nouveau périmètre couvert par le Plan Particulier d'Intervention de la centrale nucléaire du Blayais.

2019-2506-66 Principe d'initier une étude pour la création d'équipements aquatiques d'apprentissage sur le territoire « Sud Médoc » - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les élus de la CdC, sensibles au besoin d'apprentissage à la natation de sa population, sont favorables à initier une étude d'opportunité et de faisabilité commune à la CdC La Médullienne, la CdC Médoc Estuaire et la commune de Saint Aubin de Médoc, pour la construction de deux équipements aquatiques à vocation d'apprentissage, un sur le territoire de chaque communauté de communes.

2019-2506-67 Arrêt de la liste des délégués des communes membres de la Communauté de Communes Médoc Estuaire au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional Médoc [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé d'arrêter la liste des délégués, titulaires et suppléants des communes membres de la CdC qui siègeront au comité syndical du Pnr.

Finances/Évaluation des charges/CAO/Développement économique/Ressources Humaines

Rapporteur : Didier MAU

2019-2506-68 Renouvellement de la ligne de trésorerie – Décision [Adoption à l'unanimité]

La ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 000 000 € arrive à échéance en juillet 2019. Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires. Au terme de cette consultation et au vu du rapport du GT Finances, il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 1 000 000 €.

2019-2506-69 Modalités de participation de la CdC aux frais de gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des communes - Année 2018 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La CdC reverse chaque année, pour les communes accueillant un ALSH, une participation correspondant aux frais de gestion. Ce montant est calculé sur la base d'un coût moyen par enfant multiplié par la fréquentation moyenne journalière. Dans sa délibération n°2014-0612-115 en date du 6 décembre 2014, la CdC a indiqué que le coût moyen par enfant serait réévalué chaque année à l'occasion du vote du budget et sur l'indice INSEE du coût de la vie.

2019-2506-70 Budget principal 2019 – Attribution des subventions de fonctionnement aux associations - Décision [Adoption à l'unanimité]

Après analyse des demandes de subventions par le Bureau et le GT Finances, il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement 2019 aux associations.

2019-2506-71 Périmètre de couverture et convention de participation financière Gironde Haut Méga – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La CdC, en tant que membre du Syndicat Mixte Gironde Numérique, auquel la compétence d'aménagement numérique a été transférée, participe au financement du programme dénommé « Gironde Haut Méga ». Cette participation prend la forme d'un fonds de concours. Aussi, il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention financière actant les modalités de remboursement de la participation à l'opération d'aménagement numérique.

2019-2506-72 Tableaux des effectifs - Modification - Décision [Adoption avec 34 voix pour et 2 abstentions]

Dans le cadre de l'évolution du personnel notamment au sein du service Enfance Jeunesse et afin de répondre aux besoins de fonctionnement, il est proposé d'apporter des modifications au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2019.

2019-2506-73 Protocole d'organisation du temps de travail – Modification – Adoption [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé d'apporter quelques adaptations au Protocole d'organisation du temps de travail approuvé lors du Conseil Communautaire du 28 juin 2018 (modification du temps de travail des agents techniques du service entretien et maintenance, modalités de pose des jours RTT annuels, autorisations d'absence pour événements familiaux).

Equipement touristique/Développement et promotion touristique/Projets communautaires/Façade estuarienne, Port de Lamarque

Rapporteur : Chrystel COLMONT-DIGNEAU

2019-2506-74 Balades pédestres commentées – Fixation des prix de vente – Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre des Balades en Médoc Estuaire, la CdC organise, pendant la saison touristique, des balades pédestres commentées pour découvrir les paysages et le patrimoine du territoire. Afin de pouvoir diversifier son offre, une augmentation du prix de vente des balades adulte (7 € au lieu de 6 €) est proposée.

Voirie/Réseaux/Bassins Versants

Rapporteur : Claude GANELON

2019-2506-75 Proposition de retrait de la compétence « eaux pluviales urbaines » - Décision [Adoption avec 34 voix pour et 2 voix contre]

Il est proposé le retrait de la compétence facultative « eaux pluviales urbaines », d'appeler les communes à se prononcer sur cette proposition et de sursoir à tout nouvel engagement concernant cette compétence ayant des conséquences financières.

Petite Enfance/Jeunesse

Rapporteur : Dominique FEDIEU

2019-2506-76 Projet Educatif Intercommunal 3-17 ans – Adoption [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé d'adopter le nouveau Projet Educatif Intercommunal 3-17 ans pour une durée de 5 ans.

2019-2506-77 Règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs – Modification - Adoption [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé de faire évoluer le règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs actuellement en vigueur afin de prendre en compte l'évolution des horaires de certains établissements et les modifications des moyens de paiement par les familles à compter de septembre 2019.

2019-2506-78 Règlement intérieur des Relais Assistantes Maternelles – Modification - Adoption [Adoption à l'unanimité]

Il est proposé de faire évoluer le règlement intérieur des RAM actuellement en vigueur afin de prendre en compte certaines évolutions (modalités d'inscription, accès des maisons d'assistantes maternelles aux animations) à compter de septembre 2019.

2019-2506-79 Tarifs des activités extrascolaires et périscolaires et des séjours 3-17 ans – Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie et l'impact financier de l'évolution des horaires des établissements extrascolaires et périscolaires, il est proposé une augmentation des tarifs des activités extrascolaires et périscolaires et des séjours à compter de septembre 2019.